



Commune de Le Val-d'Ajol

2024

Imprimé « MANIFESTATION »
à retourner aux Services Techniques (bureau Isabelle MOIOLI)
03.29.30.56.96

Intitulé de la MANIFESTATION :

Descriptif :

Date :

Horaires :

Lieux :

ORGANISATEUR :

Nom du Responsable :

Association :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Pensez à vous inscrire éventuellement selon la manifestation,
sur manifestationsportives.fr ou sur
SITLOR en ligne : widget.tourisme-lorraine.fr/manifestation/19 ou via le formulaire disponible à l'office du tourisme,

ORGANISATION

Déroulement de la manifestation

Besoin d'un arrêté : OUI NON

Si OUI, à compléter :

Interdiction de circulation :

.....
.....
.....
.....

Interdiction de stationnement :

.....
.....
.....

Besoins divers

- Ouverture de débit de boisson (demande écrite à joindre, voir imprimé page 4) oui non
- Diffusion de la manifestation sur :
 - le site Internet de la Ville : oui non
 - Lumiplan (Annonce sur panneau lumineux) oui non
 - Facebook de la Mairie oui non

- Divers – observations :
-
-

Assistance technique

Mise à disposition + Installation :

- Réservation de salle ou locaux : (Attention demander imprimé spécifique) oui non
- Podium mobile (ouvert 6,60 x 8,26m et en 2/3 4,40 x 8.26 m) oui non

Dépôt + Installation + Quantité :

- | | |
|---|-------------------------|
| ▪ 5 Tonnelles (5 x 5 m) | Nombre souhaité : |
| ▪ 6 Tonnelles (3 x 4,5 m) | Nombre souhaité : |
| ▪ 80 Barrières Vauban | Nombre souhaité : |
| ▪ 10 Tables démontables (2m x 80cm) | Nombre souhaité : |
| ▪ 20 Tables de Brasserie (2m par 80 cm) | Nombre souhaité : |
| ▪ 100 Chaises | Nombre souhaité : |
| ▪ 40 Bancs | Nombre souhaité : |
| ▪ 30 Grilles d'exposition 'Caddie' | Nombre souhaité : |
| ▪ | |
| ▪ | |

(Joindre le plan d'installation du matériel)

Besoins spécifiques (dans la mesure du possible)

Alimentation électrique (emplacement - puissance)

Alimentation en eau

Sonorisation dans la Ville (fait l'objet d'une demande spécifique) oui non

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Mesures relatives à la prévention des déchets lors des manifestations

Le Val d’Ajol, engagé dans une politique de développement durable, encourage les organisateurs de manifestations

sur son territoire à intégrer les logiques de réduction des déchets.

Ci-après quelques recommandations :

Boissons : favoriser l’utilisation de gobelets en plastique consignés et lavables, ou jetables en carton par exemple.

Repas : favoriser l’utilisation d’assiettes lavables ou en carton par exemple et des couverts jetables en bois.

Communication : favoriser le papier recyclé pour les affiches et les flyers.

Récupération des déchets : mettre en place des dispositifs de collecte des déchets en vue de leurs valorisations.

Les organisateurs de la manifestation décrivent ci-après les mesures préventives qu’ils s’engagent à adopter :

REGLEMENTATION et PROCEDURE de mise à disposition du matériel

Conditions Générales:

. Demande écrite de l’organisateur à Mr le Maire accompagnée d’une copie de l’attestation d’assurance RC.

. Transmission et examen de l’imprimé "Manifestation" **TROIS MOIS** au moins avant la manifestation.

. La mise à disposition du matériel reste conditionnée à la disponibilité de celui-ci.

. L’installation du matériel mis à disposition par la Ville devra être effectuée en présence **d’un agent communal et minimum trois bénévoles de l’association organisatrice.**

. Le matériel mis à disposition se trouve sous la responsabilité de l’Organisateur (vol, détérioration, ...).

Tout matériel non restitué ou dégradé fera l’objet d’une facturation

Fait à
Le

Signature,

Cadre Réservé à l’Administration

VALIDATION

- OUI
- NON

Raison(s) :

.....
.....
.....

A Le Val-d’Ajol, le

Le Maire,



MAIRIE DE LE VAL-d'AJOL

- 88340 LE VAL-d'AJOL

**DEMANDE D'OUVERTURE
DE DEBITS DE BOISSONS
Temporaire
3^e catégorie
(Bière, vins, alcool jusqu'à 18°)**

DEMANDEUR

NOM Prénom

Nom de l'association

Agissant en qualité de

Adresse (.....

.....

MANIFESTATION

Intitulé

Lieu du débit de boissons

Date

Horaires

A Le Val-d'Ajol, le

Signature du Demandeur :

Imprimé à retourner à l'Hôtel de Ville au minimum TROIS MOIS avant la manifestation